

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-BALDOPH**

- ◆ **Séance du vendredi 6 septembre 2019**
- ◆ **Date de convocation lundi 2 septembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le six du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe RICHEL, Maire.

Présents :

C. RICHEL	R. MITHIEUX	C. LAMY		F. PACCOUD	J. ROL
L. CLARET		C. QUOBEX	G. DARVES-BLANC	M. R. CHEMINAL	
	S. NEGRELLO	J.P. PERRIN	C. MERMILLOD-BLONDIN		V. HACHET
C. DANIEL	A. POËNSIN	M.C. LATHOUD	O. GRUMEL	L. MOLIN	

Absents représentés :

Monsieur Gilles VAUSSENAT donne pouvoir à Madame Jacqueline ROL.
Madame Danielle ROMAGNOLI donne pouvoir à Madame Geneviève DARVES-BLANC.
Madame Bernadette FORTIN donne pouvoir à Monsieur Roland MITHIEUX.
Madame Hélène COCHET donne pouvoir à Madame Sandrine NEGRELLO.

Madame Marie-Renée CHEMINAL a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**D 2019-053
Tarif de location des salles de réunion**

Monsieur Roland MITHIEUX présente au Conseil municipal le tarif de location des salles de réunion établi suite à l'ouverture aux associations des locaux de la Passerelle Pré-Martin. Les principes de ces tarifs ont été validés par la commission des finances réunie le 29 août 2019.

Monsieur Roland MITHIEUX rappelle la délibération D2018-021 en date du 18 mai 2018 et informe le Conseil municipal qu'il serait opportun de réviser l'ensemble des tarifs de location des salles communales.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- ABROGE les dispositions concernant la location des salles dans la délibération D2018-021 en date du 18 mai 2018.
- DECIDE de fixer, à compter du 6 septembre 2019, les tarifs de location des salles communales comme suit :

Salles de Pré-Martin		
Tarif week-end (du samedi au dimanche)		
	Petite salle (La Coche)	Grande salle (Granier)
Résidents	92,00 €	215,00 €
Non-résidents	184,00 €	430,00 €
Tarif jour semaine (hors week-end)		
	Petite salle (La Coche)	Grande salle (Granier)
Résidents	61,00 €	152,00 €
Non-résidents	122,00 €	304,00 €
Tarif réunion (entre 8 h et 12 h ou 14 h et 18 h)		
	Petite salle (La Coche)	Grande salle (Granier)
Résidents	55,00 €	-
Non-résidents	110,00 €	-
Tarif réunion		
	Salle Belledonne	Salle Joigny
Particuliers, entreprises et syndicats de copropriété	30,00 €	15,00 €
Salles de la Passerelle		
Tarif jour		
	Capucine	Bouton d'Or
Résidents	110,00 €	45,00 €
Non-résidents	220,00 €	-

- PRECISE que les contrats de location signés antérieurement à la présente délibération conserveront le bénéfice des tarifs en vigueur à la date de signature.

AINSI DELIBERE

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 11 SEP. 2019

Document certifié conforme.

Le Maire, C. RICHEL

